



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



ORIENTATIONS pour la formation académique des personnels enseignants, d'éducation, d'orientation, d'encadrement, administratifs, techniques, de santé, sociaux 2014-2015

Le plan académique de formation 2014-2015 qui concerne tous les personnels des premier et second degrés est un des leviers d'action pour la mise en œuvre du projet académique 2011-2015.

Il est présenté par grands objectifs et met l'accent sur les réformes et les évolutions du système éducatif. Il est conçu comme un outil d'accompagnement du changement. L'ESPE est un opérateur privilégié de la formation continue des personnels enseignants et d'éducation.

I/ LES PRIORITÉS ACADÉMIQUES DE LA FORMATION

La formation de l'ensemble des personnels repose sur les priorités académiques suivantes :

- L'entrée dans le métier : l'académie poursuivra son accompagnement à la prise de fonction des personnels pour favoriser et garantir une entrée réussie dans le métier quel qu'il soit. Une attention particulière portera sur l'accueil, l'accompagnement et la formation des nouveaux enseignants, à la culture professionnelle commune aux métiers du professorat et de l'éducation.

Les priorités académiques suivantes concernent spécifiquement les personnels enseignants, d'éducation, d'orientation :

- Evolution des pratiques en lien avec l'approche de l'enseignement par compétence et son évaluation
- Le renforcement de la fluidité des parcours des élèves et des étudiants pour lutter contre le décrochage scolaire et faciliter la réussite dans l'enseignement supérieur
- Le numérique au service des pratiques pédagogiques pour favoriser les apprentissages et l'autonomie
- La formation à la laïcité, l'égalité filles-garçons, la lutte contre les discriminations, le harcèlement et la violence.
- Le développement de la compétence collective des personnels

Les priorités académiques suivantes concernent spécifiquement les personnels d'encadrement, administratifs, techniques, de santé et sociaux :

- La formation des formateurs et tuteurs : les formateurs internes et tuteurs de l'Académie sont soutenus dans leur mission par la formation académique, leur engagement étant essentiel à la mise en œuvre du plan de formation des personnels.
- L'adaptation aux évolutions du système éducatif : l'Académie contribue à renforcer les compétences des personnels pour les conforter dans leur rôle d'acteur du changement. En 2014-2015, il s'agira de l'attention portée au déploiement de l'ENT, de la dématérialisation des actes des EPLE, de la poursuite de la mise en œuvre de la maîtrise des risques comptables et financiers, de l'accompagnement de l'évolution du cadre budgétaire et comptable de l'EPLE, de la mise en œuvre du système d'information RH SIRHEN.
- La gestion des ressources humaines, notamment le développement de la qualité de vie au travail qui est soutenu par la formation au management, à la communication et par d'autres formations spécifiques (prévention des risques psycho-sociaux).

II/ LE VOLUME DE LA FORMATION

Les personnels enseignants, d'éducation, d'orientation : 30 570 journées stagiaires dont

- professeurs stagiaires et étudiants professeurs stagiaires : 5 420 journées stagiaires
- professeurs nouveaux contractuels et reconversions : 400 journées stagiaires
- formations disciplinaires : 11 369 Journées stagiaires
- formations transversales : 4 411 journées stagiaires
- Stages de bassin et sur établissement : 6 770 journées stagiaires

Les personnels d'encadrement, administratifs, techniques, de santé et sociaux : 5 600 journées stagiaires, dont 1000 journées stagiaires pour la formation statutaire des personnels d'encadrement (personnels de direction et inspection)

A ces journées stagiaires s'ajoutent 888 journées stagiaires pour les formations inter catégorielles académiques

Soit un total de 37 058 journées stagiaires pour le second degré

III/ LE CALENDRIER D'ÉLABORATION DU PLAN ACADÉMIQUE DE FORMATION

- Décembre : groupe d'orientation sur la formation des personnels
- Décembre : définition du cahier des charges, transmission aux porteurs de projet et présentation à l'ESPE
- Février : retour des propositions
- Mars : validation de l'offre de formation par le recteur puis présentation au CTA
- 16 Juin : mise en ligne du plan académique et ouverture de la campagne d'inscription pour l'ensemble des personnels de l'académie
- Septembre : recueil de l'avis du supérieur hiérarchique pour les actions de formation à candidature individuelle

IV/ LES INNOVATIONS D'INITIATIVE ACADÉMIQUE

- Les formations intercatégorielles : le plan académique de formation favorise une approche décloisonnée de problématiques professionnelles telles que : le développement durable, l'éducation à la santé et à la citoyenneté, la santé et la sécurité au travail. Depuis l'année 2011-2012, elles font l'objet d'un affichage spécifique dans le P.A.F. Elles représentent cette année 888 journées, dont 350 au titre de deux séminaires académiques.

Par ailleurs, 900 journées sont consacrées à des formations pluricatégorielles prenant comme référence différents degrés de mixage des publics.

- Les Formations à Distance : ces modalités permettent de compléter l'offre de formation en présentiel et favorisent la mise en réseau professionnalisant des personnels éloignés des lieux habituels de formation. Elles sont en augmentation cette année. Le dispositif de formation hybride Accompagnement à la RAEP concerne désormais la quasi-totalité des catégories de personnels. Plusieurs offres de formation entièrement à distance sont proposées au PAF 2014-2015 pour les personnels EATSS (bureautique, communication, management) et les personnels enseignants (anglais, interlangues, histoire-géographie, lettres, TUICE, histoire des arts).
- Depuis l'année 2011-2012, des actions communes 1^{er}/2^d degré sont engagées dans plusieurs domaines comme la prévention de l'illétrisme et de l'innumérisme, l'enseignement des mathématiques, l'enseignement des langues vivantes ainsi que la formation de formateurs.

Pour l'année 2014-2015, l'action engagée sera poursuivie et renforcée notamment dans les domaines suivants : différenciation pédagogique, continuité des parcours premier et second degré, mise en place du conseil école-collège, développement durable, éducation prioritaire, parcours d'éducation artistique et culturel, ASH, secourisme, numérique et pédagogie.